

Adoption du tarif 2021 du TOEIC pour les étudiants de l'IUT de Toulouse-Auch-Castres.

Conseil d'administration du 14 décembre 2020

Délibération 2020/12/CA-104

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le tarif 2021 de 54 € TTC pour le TOEIC en sessions privées pour les étudiants de l'IUT de Toulouse.

Toulouse, le 14 décembre 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36 Nombre de membres présents ou représentés : 36	Nombre de voix favorables : 35 Nombre de voix défavorables : 1 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
--	---